CHRONIQUE LOCALE.

Assemblée Générale de la Louisiane.

Ouverture de la Session de 1912.

Baton Rouge, 13 mai—L'Assemblée Générale de la Louisiane est entrée en session aujourd'hui.

Presque tous les membres de la Chambre et du Sénat étaient présents à l'ouverture des séances respectives.

AU SENAT.

La séance du Sénat a été ouverte à midi par le lieutenant gouverneur Lambremont.

Trente huit membres ont répondu à l'appel nominal. Les absents étaient MM. Barham, Monk et Taylor.

Après une prière dite par le Rév. Hunter, les membres prêtent le serment d'usage, puis M. Simpson est élu secrétaire sans opposition et M. S. A. Staples, sergent d'armes.

Le sénateur J. D. Shaffer, de Terrebonne, a proposé la nomination de M. Voegtle, d'Orléans, pour remplir les fonctions de président intérimaire.

M. Clinton, de Tensas, propose la nomination de M. Amaker, puis les sénateurs passent au vote et M. Voegtle est élu par 26 voix contre 10 données à M. Amaker.

A LA CHAMBRE.

En ouvrant la séance, le secrétaire, M. Robert Landry, a procédé à l'appel nominal, auquel ont répondu 110 représentants.

Les membres ont ensuite été assermentés, puis dans une allocution fort heureuse, M. Roberts, de la paroisse Webster, propose M. Thomas comme speaker de la Chambre, en déclarant que ces fonctions doivent être attribuées à un homme qui partage les vues de l'administration et en suivra le programme.

M. Robert a ajouté que M. Thomas connaissait à fond les affaires de l'Etat et pourrait par conséquent rendre de grands services comme speaker.

Cette nomination est secondée par les représentants Samuels, de Caddo, Genrelly, d'Orléans, Tete, d'Assomption, Roy, de St-Bernard, Lock, de Calcasieu, et Anderson, de Ouachita.

On passe ensuite au vote et M. Thomas est élu à l'unanimité. Cette élection est saluée par de longs applaudissements.

Le nouveau speaker est ensuite conduit au fauteuil de la présidence par MM. Robert, Tete et Roy, et dans un discours remarquable il remercie les représentants de la confiance qui lui est accordée et promet de présider la Chambre au mieux des intérêts de l'Etat.

A l'issue de ce discours une véritable ovation est faite à M. Thomas.

Les représentants passent ensuite à l'élection du Secrétaire de la Chambre et élisent M. Robert Landry, par 71 voix, contre 34 données à M. Fournet.

Tentative de Suicide

Mme Catherine Carambat, une jeune femme de 18 ans, demeurant rue St-Claude 2301, a attenté à ses jours hier après-midi vers trois heures, en absorbant une forte dose de chloroforme alors qu'elle se trouvait chez une amie Mme John Cavill, rue Mandeville 1131.

L'ambulance a été promptement mandée et la malheureuse transportée à l'Hôpital.

On ignore la cause de son acte de désespoir.

SUICIDE.

Stephen Huntz, un barbier âgé de 31 ans, demeurant à Gretna, s'est suicidé hier soir un peu avant neuf heures, en absorbant une dose d'acide carbolique.

Il était entré dans le café de Ed. Fabacher, à l'angle des rues St-Thomas et Huitième et s'installant dans une chambre dans le fond de l'établissement, a avalé le poison.

Le malheureux a été transporté à l'Hôpital, mais a expiré un instant plus tard.

Une nouvelle crue du fleuve.

Des dépêches parvenues hier du Wisconsin mandent que le niveau du Mississippi a atteint lundi 9,7 pieds au-dessus de l'étiage, niveau le plus élevé qui ait été constaté dans le courant des dix dernières années.

Cette crue subite, due aux pluies abondantes, de ces jours derniers, maintiendra le fleuve à un niveau très élevé dans la basse vallée du Mississipi, pendant plusieurs semaines encore.

A la Nouvelle-Orléans une légère baisse a été constatée hier, due sans doute au beau temps et au vent du nord qui a soufflé pendant toute la journée.

Pour les inondés.

Natchez, Miss., 13 mai—Le navire de guerre "Nebraska", qui est resté trois jours ici, a levé l'ancre ce matin pour Vicksburg, Miss.

Avant de partir, les officiers ont fait entre eux une quête qui a rapporté $300. Cette somme sera distribuée aux inondés.

Natchez, Miss., 13 mai. Ce matin à 7 heures on a constaté une baisse de 1|10 de pouces. Depuis hier, du côté de la crevasse de Alsatia les eaux sont stationaires, et les conditions deviennent de plus en plus en plus favorables.

A Vidalia l'eau s'échappant par la crevasse de la levée de protection a presque complètement couvert la ville, et c'est la première fois depuis 1882, que cette localité est inondée. L'eau couvre actuellement tout le quartier commercial, et dans certaines rues l'on constate trois pieds d'eau.

Des inondés, continuent à arriver ici par bateau; plus de cent sont arrivés la nuit dernière, avec 700 têtes de bétail.

Deux femmes de couleur assassinées.

La nuit de dimanche a été ensanglantée par deux drames; les deux victimes sont des femmes noires.

Le premier drame a eu lieu à 10 heures du soir. Francis Robinson qui était domestique chez Mme A. S. Dyer, 1416 rue du Canal, a eu la gorge tranchée avec un rasoir. L'auteur de ce drame, un nommé Ulysses Robinson, était employé comme conducteur de voiture par C. A. Anderson Coal Company.

L'on croit que l'assassinat a été prémédité, et que c'est par jalousie qu'il a tué Frances Robinson.

Le deuxième drame eut lieu un peu avant minuit C'est encore la jalousie qui en est la cause.

Le nègre Casimir Johnson, à la suite d'une querelle avec sa femme, a tiré deux coups de revolver sur celle-ci, en leur domicile 7467, rue Esther. La femme atteinte à la poitrine a succombé quelques minutes plus tard.

Johnson a pris la fuite.

DRAME DE LA JALOUSIE.

Deux jeunes négresses, Bertha Black, 15 ans, et Elizabeth Luckett, 17 ans, qui se disputaient le même amoureux, ont eu une violente querelle hier après-midi à l'angle des Sud Diamond et Sud Peters, qui s'est terminée par la mort de la première.

Après l'échange de quelques insultes les deux adversaires, au paroxysme de la rage s'emparèrent l'une d'une bouteille, l'autre d'un couteau de cuisine et un combat singulier s'engagea. La lutte fut de courte durée. La plus jeune dont l'état d'infériorité était notoire tomba bientôt lardée de coups de couteau à la tête et à la poitrine et expira sur le bord du trottoir pendant que la meurtrière tentait de prendre la fuite.

Elle en fut empêchée par un nommé Joe Lagruyère, qui de loin ayant assisté à la scène accourut et et la saisit au poignet, la maintenant de force jusqu'à l'arrivée de la police.

Le corps de la jeune Black a été transporté à la morgue.

Une accusation de meurtre a été portée contre la fille Luckett, qui prétend avoir été attaquée la première.

La fête des Druides.

La fête annuelle de l'Ancien Ordre des Druides, donnée dimanche, a été couronnée de succès, grâce au temps admirable qui a régné toute la journée et qui a permis à des milliers de personnes de se rendre aux Fair Grounds.

Les jeux athlètiques, courses et autres divertissements ont remporté le succès accoutumé. Les recettes qui dépassent 5,000 dollars seront divisées entres les veuves et orphelins des membres de l'ordre.

Grave accusation.

Une grave accusation a été portée hier contre un nommé Henry Molzant, employé dans la laiterie de M. Michel Wicker, coin des rues Bourbon et Salaun.

Dans la soirée de mercredi dernier Molzant a, paraît-il, attaqué la belle-sœur de Wicker et abusé d'elle, puis a pris la fuite.

Un affidavit a été formulé contre lui, et il est activement recherché par la police.

BUREAU DE SANTE.

Mariages, Naissances, Décès

enregistrés dans les dernières 24 heures.

MARIAGES.

C. H. Morris à Lillian Lemoine; Joseph Hymes à Ella Randolph; Willis Fulton à Madeline Eurrissa; Andrew B. Daray à Christina Weber.

NAISSANCES.

Mmes Geo. Mastoiwich, une fille; B. Andres, une fille; L. B. Barton, une fille; F. J. Brectell, un garçon; Ernest Bernard, une fille; Philip Boé, un garçon; Léon Desforges, une fille; Hy J. Herrmann, un garçon; Wm J. Higgins, une fille; Robt Jones, un garçon; R. C. Morgan, une fille; John Ridge, une fille; Tony Rappolo, une fille; A. A. Regauffre, un garçon; F. W. Sullwold, une fille; John M. Schmege, un garçon.

DECES.

Stephanie Johnston, 18 ans, Hôpital de Charité; Jennie Smith, 37 ans, 635 S. Dupré; Joséphine Ring, 48 ans, 1436 Touro; Joseph D'Amico, 29 ans, Houma, Lne; Authas Liccrardo, 64 ans, 4324 Magasin; Lilly Leefe, 42 ans, Bethamy Home; Mary Frère, 42 ans, 2201 Bourbon; Elizabeth Leebel, 61 ans, 8414 Birch: M. Bienken, 40 ans, Hôtel Dieu; Joseph Martin, 26 ans, 1012 N. Claiborne; Joseph Morgan, 34 ans, 2644 Clio: J. L. Bengard, 4 ans, 540 Elmire; L. J. Beauregard, 55 ans, Hôpital de Charité; Isabella Morris, 35 ans, 4333 Baudin; Fannie Dixon, 22 ans, 728 Espagne; enfant de Mme J. Brown, 1 heure, 2711 Sixième; John Guise, 40 ans, Hôpital de Charité; Louise Taylor, 79 ans, Lafon Home; Sidney S. Shyrock, 32 ans, 704 Camp; Peter Zengel, 18 mois, Hôpital de Charité.

TRIBUNAUX.

COUR CIVILE DE DISTRICT.

Louis Knepferle vs Clara Herty, séparation de corps et de biens.

Demandes d'émancipation:

George C. Dietrich, Joseph St-Mark Shepard.

Succession ouverte:

Armstead Taylor.

Louis Winson vs E. N. Delemore, réclamation de $103 sur des billets.

Annie Sillix vs Michael P. Clark, séparation de corps et de biens.

Wm T. Nolan vs A. Colombo, procès exécutif de $450.

The Junius Hart Piano House vs Ed. A. Rucker, réclamation de $112 25.

Junius Hart Piano House vs Mike Kane, action en recouvrement de $10..45.

HUMEUR COMPACTE SUR TETE D'ENFANT

C'était Affreux. Pleurait Continuellement. Il Fallait le Tenir pour l'Empêcher de se Gratter. Souffrait Horriblement.

Tête Guérie de l'Eczéma Avec Moins de la Moitié d'un Assortiment de Remèdes Cuticura.

"Je crois les Remèdes Cuticura les meilleurs qu'il y ait pour l'eczéma. Ma mère avait un enfant qui eut une éruption sur la tête étant tout jeune. Le docteur la considérait une éruption à laquelle les enfants sont sujets. Il prescrivit des médicaments qui ne firent aucun bien. En très peu de jours la tête devint une masse compacte d'humeurs qui suppuraient. C'était affreux, et l'enfant pleurait continuellement. Nous avions à le tenir et à le veiller (pour l'empêcher) de gratter la plaie. Ses souffrances étaient épouvantables. A la fin nous nous rappelâmes les Remèdes Cuticura. Nous achetâmes une bouteille d'un dollar de Résolutif Cuticura, une boîte d'Onguent Cuticura, et une tablette de Savon Cuticura. Nous lui fîmes prendre le Résolutif suivant les directions, lavâmes sa tête avec le Savon Cuticura, et appliquâmes l'Onguent Cuticura. Nous n'avions pas fait usage de la moitié de ces remèdes que la tête de l'enfant était nette et libre de l'eczéma, qui n'a jamais reparu. Sa tête était en parfait état et il avait une belle chevelure. Je crois l'Onguent Cuticura très bon pour les cheveux. Il les fait pousser et les empêche de tomber." (Signé) Mme Francis Lund, Plain City, Utah, 19 Sept. 1910.

Le Savon et l'Onguent Cuticura sont en vente dans le monde entier, mais à ceux qui ont beaucoup souffert, ont perdu espoir et n'ont rien dans aucun traitement, un généreux échantillon de chacun avec une brochure de 32 p. sur la peau sera expédié franc de port, sur demande. S'adresser à la Potter Drug & Chem. Corp., Dépt. 12B, Boston.

DEUXIEME COUR CRIMINELLE DE CITÉ.

JUGE A. M. ADCOCK.

Comparutions:

Edward Vincent, port d'armes cachées; H. Caldwell, violation de l'acte 84 de 1908; Eugene Mays, attaque et blessure; Harry Hallowell, blessure; Louis Brooks, attaque et blessure; Joseph Jones, larcin: C. Kingsome, obtention d'argent sous de faux prétextes; Fred Decket, actes de violence; John Lopez, menaces.

Condamnations:

Lancaster Bolder, attaque, $10 d'amende ou 30 jours de prison; Joseph Carlion, larcin, 30 jours de prison; Geo. Mason, larcin, 60 jours de prison: John Roman, attaque, $10 d'amende ou 60 jours d'incarcération: Wm Pein, actes de violence, $10 d'amende ou 30 jours de prison: Theodore Beauregard, larcin, 6 mois de prison.

Acquitté:

Francis Chapman, larcin.

Affaire abandonnée:

Harry Judson, actes de violence.

Ventes inscrites au bureau d'auctions.

Mlle Hilda Ellis et als à Mme Marie Rita Cassard, 2 terrains, Joséphine, Chestnut, Collisée et St-André, $5000.

Francis D. Charbonnet, Jr., à Mme Mary Bremmermann, terrain, Robertson, Villeré, St Ferdinand et Port, $500.

Roch A. Pedarre à Henry T. Cockburn, terrain, Bienville, Iberville, Solomon et David, $2,350.

Mme Augustus Nathan à Rixford J. Lincoln, terrain, Gén. Ogden, Hickory, Eagle et Cohn, $350.

SUPERIEUR AU COPAHU ET AUX INJECTIONS
SANTAL MIDY CAPSULES
SOULAGE EN 24 HEURES

F. LAUDUMIEY, Président et Gérant. S. ADER, Vice-Président. EMILE ADER, Secrétaire.

F. LAUDUMIEY & CO., Ltd.,

Entrepreneurs de Pompes Funèbres et Embaumeurs.

1108-1112 Rue Ed Remparts

PHONE {HEMLOCK..... 408

Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

Steamer NEW CAMELIA

Commençant le 2 MAI 1912.

Partira de MILNEBURG à l'arrivée des trains du Dépôt Louisville et Nashville, à la tête de la rue du Canal.

Tous les jours (excepté les mercredis et dimanches) à l'arrivée du train de 4 h. p. m.

Au retour, quittera Madisonville tous les jours à 5 heures a. m.

L'eau et le temps le permettant.

EXCURSIONS

$1.00 Aller et Retour $1.00

Mandeville, Lewisburg, Madisonville, Pinelland Park, dimanches et mercredis l'arrivée du train de 7 45 h. a. m.

Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville à la tête de la rue Girod.

W. C. COYLE CIE, Agents, No 337 rue Carondelet.

25 avril—CF

EPARGNEZ DU TEMPS —ET DE— L'ARGENT

En Envoyant Chercher de Suite un Exemplaire de

L'Annuaire de Soards DE 1912.

Il contient plus de CHANGEMENTS et de NOUVEAUX NOMS qu'en aucune année précédente. Vous sauverez du temps, de l'argent et de l'ennui en vous procurant de suite un exemplaire. Les anciens sont inutiles.

Pensez donc! Il ne Coûte que 1 5-2 Cents par Jour, Etant à $7.00 pour 365 Jours.

Prix local, $7.00; par express, $7.40 expédié au reçu du prix.

—AUSSI UN—

ANNUAIRE COMMERCIAL

Prix $2.00, y Compris l'Affranchissement

Cette publication étant faite par souscription, il n'y a qu'un nombre limité d'exemplaires en vente, qui sont ceux de souscripteurs dûment inscrits.

SOARD'S DIRECTORY CO., LTD., Editeurs, Bureau, 531 rue Natchez.

Nouvelle-Orléans-Havre directe.

S. S. LOUISIANE, 4 juin

Passage de Première Classe.....$50.00
Passage d'Entrepont.....$33.00

FRANK J. ORFILA, Agent général du Sud No 802 rue Commune, bâtisse Hennessy mars—1an

AMUSEMENTS

Fête Annuelle du Parc de Ville

Au Bénéfice du Fonds d'Améliorations

DIMANCHE, 19 MAI, 1912

Jeux, Danse, Concert et Grands Feux d'Artifice.—Entrée 25 cents.

5 mai—5 12 au 19

DAILY MATINEE AND NIGHT PRICES 5 & 10¢ — SELECTED MOTION PICTURES — LAFAYETTE — FORMERLY THE SHUBERT — ENTIRE CHANGE OF PROGRAMME SUNDAY, TUESDAY, THURSDAY

AVIS

Avis est par le présent donné que conformément à l'article 50 de la Constitution de 1898, un projet de loi sera introduit en la prochaine Session de la Législature afin de créer un Conseil de Jurés Commissaires pour la paroisse d'Orléans, pour l'établissement dudit Conseil, pour remplir les vacances qui s'y produiront et fixer le nombre des membres du Conseil, définir ses devoirs pouvoirs et compensations, pourvoir à la manière de procéder au tirage, choisir et former les jurys de jugement, de mise en accusation et rapporteurs pour la paroisse d'Orléans, et rappeler toutes lois ou parties de lois entrant en conflit avec celle-ci.

30 avril—30—mai 7 14 21 29

AVIS.

Avis est par le présent donné qu'il sera introduit à la prochaine session de l'Assemblée Générale, un projet de loi pour amender et redécréter les sections 68 à 75 inclus de la loi 49 de 1896 et des statuts amendant ces sections.

Avis est par le présent donné qu'il sera introduit à la prochaine session de l'Assemblée Générale un projet de loi pour rappeler la loi 109 de la session de l'Assemblée Générale de 1900.

Avis est par le présent donné qu'il sera introduit à la prochaine session de l'Assemblée Générale un projet de loi pour amender et redécréter la loi 147 de la session de l'Assemblée Générale de 1888.

Avis est par le présent donné qu'il sera introduit à la prochaine session de l'Assemblée générale un projet de loi pour amender et redécréter la loi 90 de la Session de l'Assemblée générale de 1902.

Avis est par le présent donné qu'il sera introduit à la prochaine session de l'Assemblée Générale un projet de loi pour amender et redécréter la loi 98 de la Session de l'Assemblée Générale de 1880 et les lois amendant cette loi.

16 avril—16 23 30—mai 7 14

LISTE DES FRANÇAIS Recherchés par le Consulat de France

A LA NOUVELLE-ORLEANS.

522 rue Bourbon,

Abadie, Jean Joseph
Aurilien, Abel Félix
Barte, Jean Simon
Biraben, Jean Marie
Bresquignan, Jean-Baptiste
Cames, Jean Marie
Cazaubon, Louis Joseph
Cournet, Pierre
Daries, Jean Marie
Dugas, Léonce Albert
Ferran, Charles Dominique
Frédière, Jean Benoît
Gay, Gaston Alfred Pierre
Lamarque, Denis Louis
Labarre, Félix Jean Marie
Lannegrasse, Jules Célestin
Lavedan, Lucien Jean Marie
Marcoz, Pierre Paul
Milleraud, Eugène
Monlezun, Louis Ambroise
Oustalet, Raymond Emile
Périssé, Pierre Alexis
Picot, Jean
Portes, Jean Cyprien
Reichert, Emile Jean Robert
Riche, Eugène
Rivière, René Romain
Rouède, Paulin
Sorbet, Marcel Léon Joseph
Thébault, Julien Jules
Thomas, Jean Constantin
Verdier, Jean Marie
Vergez, Dominique Paulin
Villembits, Dominique
Virelande, Dominique
Vital, Eugène François

oct—1908

VENTES A L'ENCAN

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Dennis Touhy.

No 94,003—Cour Civile de District—Division E.

Cottage Double qui se loue bien, 1836-38 rue Philip, coin Dryades.

Magasin Simple à deux étages et Résidence 2263 rue Baronne, coin Philip, occupé pendant des années comme épicerie.

A l'Encan MARDI, le 28 mai 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Leonard L. Stern, Encanteur.—A la date et endroit ci-dessus mentionnés il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu en Cour ouverte le 18 avril 1912 et le jugement signé en Cour ouverte le 24 avril 1912 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Philip, Première, Dryades Baronne, formant le coin des rues Philip et Dryades, et mesurant trente deux pieds, quatre pouces de façade à la rue Philip sur une profondeur et façade à la rue Dryades de quatre vingt dix pieds trois pouces, le tout d'après un devis d'arpentage annexé à un acte de vente pardevant M. T. Ducros, ancien notaire, à la date du 7 août 1878. Les améliorations consistent d'un cottage double en bois, couvert en ardoises, ayant 4 chambres de chaque côté et connu par les Nos municipaux 1836-38 rue Philip. Ladite résidence se loue $26 par mois.

2. Une certaine portion de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, située dans le Quatrième District de cette ville et paroisse, dans l'îlet No 270, borné par les rues Baronne, Philip, Dryades et l'avenue Jackson, et mesurant vingt-neuf pieds, dix pouces (29' 10") plus ou moins de face à la rue Baronne, vingt-cinq pieds (25') en largeur plus ou moins dans le fond, quatre-vingt-dix-sept pieds plus ou moins en profondeur et façade à la rue Philip, et quatre-vingt-dix-sept pieds sur la ligne du côté opposé, le dit lot formant l'encoignure des rues Philip et Baronne.

Les améliorations consistant d'un magasin simple en bois à deux étages et résidence, maintenant occupé comme une épicerie et connu comme No municipal 2263 rue Baronne.

Conditions — Un tiers ou plus comptant, le solde s'il y en a en un crédit d'un an ou de un et deux ans à l'option de l'acquéreur la partie de crédit de la dite vente devant être représentée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et endossés par lui, portant sept pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, payable annuellement, garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas que ce soit placé entre les mains d'un avocat pour collection, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer au-dessus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles en l'année 1912. Les loyers et revenus de la propriété vendue devant appartenir à l'acquéreur qu'à partir de la date du passage des actes de vente, lesquelles dites ventes devant être passées pardevant Arthur Landry, notaire en cette ville, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication et devant être déposés chez l'encanteur.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Encanteurs.

John P. Sullivan, Arthur Landry, avocats.

27 av—27 28—mai 5 12 19 26 28

AVIS AUX CREANCIERS.

John T. Mitchel, Secrétaire d'Etat vs Southern Insurance Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 68,500—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le 3me compte provisoire présenté par la Whitney-Central Trust and Savings Bank, Receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Foster, Milling, Brian and Saal, J. C. Henriques, avocats.

7 mai—7 11 16

Yvon signala au comte l'arrivée de Françoise durant l'après-midi. Aussitôt, il se tint prêt.

Quand, le soir, la pauvre Françoise descendit au jardin, il la suivit. Elle était trop désemparée pour s'apercevoir de quelque chose.

Il put marcher paisiblement derrière elle, gagner à sa suite l'allée des hêtres. Il tenait en laisse un animal redoutable, un danois gigantesque, au poil gris fer: une bête admirablement dressée, qui marchait en silence à ses côtés.

Arrivé à un certain endroit, c'est-à-dire à proximité d'une des issues secrètes des souterrains, Vaudreuil s'arrêta.

Il se mit à l'abri derrière le tronc d'un arbre, et se livra à une étrange besogne.

Tout d'abord, il prit dans la poche de son grand manteau un paquet guère plus volumineux qu'une serviette. Ce paquet, il le déplia, et aussitôt des blancheurs apparurent.

C'était une grande pièce de simple mousseline artistement pliée et réduite au minimum de dimension.

En Amérique, en France aussi quelquefois, de faux médiums, simulent l'apparition de fantômes en s'enveloppant d'une étoffe blanche, qu'ils rendent lumineuse grâce à l'adjonction de taches, faites avec une pâte phosphorée.

La pièce d'étoffe est mince, souple.... la pâte phosphorée tient dans une toute petite bôite. Cela constitue un arsenal suffisant, tout en ne formant qu'un petit volume.

Ainsi procédait l'ami de Saint-Cynan lors de ses rencontres nocturnes à travers le pays terrorisé par les apparitions du "Chasseur Maudit."

Quand il voulait aire le fantôme, il revêtait le voile phosphorescent. Quand il voulait disparaître, il repliait le voile, et sa silhouette se perdait dans les ombres de la nuit.

Yvon Caradec, appelé parfois à doubler son maître, agissait de façon identique.

Quant au chien, c'était une véritable bête féroce. On le tenait prisonnier tout le jour dans les souterrains du château.

Il se nommait Deep, autrement dit gouffre: c'est lui qu'à plusieurs reprises Françoise et son secrétaire avaient entendu hurler, au cours de leur exploration à la recherche du fameux trésor.

Deep ne sortait que la nuit, Deep était accoutumé à ne jamais donner de la voix durant ses courses mystérieuses, voilà pourquoi peut-être, il se dédommageait, une fois enfermé dans son cachot.

Et, sous les voûtes sonores des souterrains, ses hurlements se répercutaient avec des intonations sinistres.

On s'explique maintenant l'effroi que manifesta la doctoresse lorsqu'elle les entendit....

Mais revenons à Vaudreuil-Lesaigles, et à sa singulière besogne.

Ayant déployé la pièce de mousseline, il l'enduisit par places de larmes verdâtres du plus fantastique effet.

Ensuite, il se drapa comme il en avait l'habitude, ôta la laisse de Deep, et lui frotta la tête et le museau avec la pâte phosphorée. Aussitôt Deep prit un aspect effrayant.

Et ceci explique la légende du grand chien muet, marchant sur les traces de son maître, en vomissant du feu.

C'est après avoir terminé tous ces arrangements que l'homme au capuchon revint au milieu de l'allée. Cette fois, il fit exprès de marcher avec bruit, il voulait attirer l'attention de la promeneuse, l'obliger à se retourner. Il y parvint comme on sait.

Mais, au moment où Deep s'élançait sur Françoise, et lui mettait ses deux énormes pattes sur les épaules, il se produisit un événement imprévu.

Quelqu'un bondit..... et au gémissement épouvanté de la jeune femme, répondit presque aussitôt le cri d'agonie du chien.

Il tomba, entraînant Françoise évanouie. Vaudreuil fondit sur l'assaillant, voulut le saisir à la gorge. Empêtré par sa défroque, il ne put y parvenir.

Du reste, celui ci faisant mouvoir le ressort d'une minuscule lampe électrique, éclaira intentionnellement son visage.

—Toi! rugit Robert, toi! encore?

—Gredin! tu m'avais menti, tu voulais la tuer! riposta Saint-Cynan. Ta trahison justifie la mienne.

—Malheureux! qu'as-tu fait?

—J'ai tué ton sale chien au moment propice. S'il n'est pas mort, il n'en vaut guère mieux.

Combien j'avais raison de me défier! Tu n'as paru céder à mes désirs que pour me trahir plus à l'aise....

—Et toi tu me déchires le cœur, car tu laisses enfin éclater ta haine....

—Ma haine? répéta Jacques, avec une sorte de joie sauvage, eh bien sache-le donc une bonne fois, je....

Il allait crier la vérité. Sans doute l'heure n'était pas venue encore, car un hurlement plaintif de Deep lui coupa la parole.

—Nous nous expliquerons plus tard, souffla l'homme au capuchon. Ici, il y a danger, nous pouvons être surpris.

Sache seulement, imbécile, que je ne voulais pas la tuer ta bonne femme, mais l'obliger à en passer par nos exigences.

Du reste, tu seras bientôt convaincu. En attendant, aide-moi.

Vaudreuil chargea le chien mourant sur ses épaules, Jacques prit dans ses bras, Françoise inanimée.

Ils descendirent aux souterrains, gagnèrent le parc des Chartrettes, pénétrèrent dans la maison et déposèrent la doctoresse sur le lit où couchait le comte.

Il fallait qu'elle restât tranquille un bon moment encore. Pour cela, Robert, au lieu de chercher à la ranimer, la bâillonna tranquillement.

Il tenait beaucoup à son brave Deep et voulut lui prodiguer des soins. C'était inutile. L'animal avait reçu un coup de couteau au défaut de l'épaule; sa blessure était mortelle. Sous peu il aurait cessé de vivre.

—Quand il sera mort, tu l'enterreras dans le parc, ordonna le comte à Yvon consterné. Jusque-là, garde-le.... donne-lui à boire s'il en a la force.

Pauvre bête! Un bon serviteur qui s'en va.

—On s'en va tous, les uns après les autres.... grommela Caradec à voix basse.

Décidément, la femme est bien "charmée".

Assis auprès de la couche sur laquelle on avait étendu Françoise, sombre, les sourcils froncés, l'œil mauvais, Saint-Cynan attendait le retour de son complice.

—Expliquons-nous une bonne fois, dit celui-ci en reparaissant.

Oh! ce ne sera pas long, car elle va nous donner de la besogne tout à l'heure. Mettons les bouchées doubles, veux tu?

Jacques acquiesça d'un signe. Déjà, se repentant de son précédent accès de franchise, il cherchait en lui-même à duper une fois encore son compagnon d'infamie.

A continuer.

Services Religieux.

CATHEDRALE ST-LOUIS.
Chartres, pres Orléans.
Dimanche, messes a 6, 7, 8, et 11 heures.

STE. MARIE, Archeveche.
Chartres et Ursulines.
Dimanche, messes a 5:30, 7:00 8:00 et 9:30. Bénédiction à 5:00 p. m. Le vendredi, Exposition du Très Saint Sacrement pendant la messe de 6 heures et Bénédiction après la messe de 7 heures.

IMMACULEE-CONCEPTION (Jésuites), Baronne et Commune.
Dimanche, messes a 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 heures.

STE ANNE,
St-Philippe pres Roman,
Dimanche, Messes à 6 1|2, 8 et 9 1|2 heures.
ST. AUGUSTIN.
St Claude et Bayou.
Dimanche, messes a 6:30, 8, 9 et 10.30.

ST ANTOINE DE PADOUE.
Conti et Rempart.
Dimanche. Messes a 5 heures et à 10 heures. Tous les jours messe à 7 heures. Le soir, exposition de Saint-Sacrement, Chapelet Méditation et Bénédiction.

ST-PATRICK.
Camp, pres Girod.
Dimanche. Messes a 6 h. 30; 7 h 8 et 10 h.

ANNONCIATION,
Marais et Mandeville.
Dimanche, messes a 7; 8 et 9:30 à 5 heures Rosaire et Bénédiction

ST. VINCENT DE PAUL,
Dauphine, pres Montegut,
Messes le dimanche à 5:30, 7 et 9:30. Rosaire et Benediction a 4:30 P. M

STE. ROSE DE LIMA.
Bayou Road entre Broad et Dorgenois.
Messes le dimanche à 7, 8 et 10 heures. Vêpres, récitation du Chapelet et Bénédiction du Tres Saint Sacrement à 4 p. m.

STE-THERESE
Camp et Erato.
Dimanche. Messes a 6, 7,30 et à 8 30 pour les enfants. Grand'messe à 10 h. Bénédiction à 5 P. M.

MATER DOLOROSA,
Coin Cambronne et Burthe, Carrollton.
Messes le dimanche à 7 et 9:30 A. M

PREMIERE EGLISE EVANGELIQUE FRANCAISE,
(Presbytérienne)
de la Nouvelle-Orléans.
Horaire des cultes: Tous les dimanche à 3 h. P. M., dans le Temple situé au No 1132 rue Nord Dorgenois.
Tous les jeudis à 7 h. P. M., chez le Pasteur. Rév. P. P. Briol,

SECOND CHURCH OF CHRIST SCIENTIST,
6406 avenue St-Charles, pres de l'avenue Napoléon.
Dimanche matin, service à
Mercredi soir séance à 7:45.